

Conseil municipal | Séance du 9 décembre 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-12-09-54 | Finances communales - Copropriété Robespierre - Ajustement des inscriptions de crédits sur compte de tiers Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 3 décembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 09 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents:

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrand, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrand, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Monsieur Johan Quéruel donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Florence Boucard.

Etaient excusés:

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gregory Leconte

Conseil municipal 2021-12-09-54 | 1/2

Le Conseil municipal,

Vu:

- Les articles R.2321-2, L2212-1, L2212-4 et L 2215-1-4 du Code général des collectivités territoriales,
- L'article L 1311-4, du Code de la santé publique,
- L'arrêté préfectoral n°2019-30-DSP-ARS du 23 octobre 2019,
- L'arrêté municipal n°2019-10-414 du 23 octobre 2019,
- La délibération n° 2019-12-12-16 du Conseil municipal du 12 décembre 2019,

Considérant:

- Le conseil pris auprès de la Direction générale des finances publiques et conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Que l'immeuble SORANO a été évacué le 23 septembre 2019 et qu'il faut assumer les charges de chauffage R2 (liée à l'abonnement part fixe) pour la saison de chauffe 2019-2020,
- Que ces factures doivent être prises en charge par imputation sur compte de tiers,

Décide :

• D'approuver les paiements des factures liées à l'évacuation de l'immeuble SORANO selon la prise en charge par imputation sur un compte de tiers et leur remboursement selon le tableau ci-dessous :

Opération copropriété ROBESPIERRE					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Libellé	Montant en € TTC	Article	Libellé	Montant en € TTC
45410	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - dépenses	65 645,30 €	45420	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - recettes	65 645,30 €
Total sect	ion d'investissement dépenses	65 645,30 €	Total section d'investissement recettes		65 645,30 €

Précise que :

• Les crédits correspondants seront inscrits, en dépenses et en recettes du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 13/12/2021

Identifiant de télétransmission: 76-217605757-20211209-lmc124773-DE-1-1

Affiché ou notifié le 14 décembre 2021

Conseil municipal 2021-12-09-54 | 2/2